

République Française

Liberté - Egalité -
Fraternité

Département de l'Aveyron

Commune d'Olemps

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	17
Représentés :	4
Absents :	2
Ayant pris part au vote :	21

Séance publique du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT
Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Jean GARGUILLO
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Kedna THOMAS
M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Edmond ROUTABOUL

**Délibération n°
DL20231206**

AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES POUR L'EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 332-13-1° et 2°

Les nécessités de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L 332-13-1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique :

- Temps partiel ;
- Congé annuel ;
- Congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- Congé de longue durée ;
- Congé de maternité ou pour adoption ;
- Congé de présence parentale ;
- Congé de solidarité familiale ;
- Accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire...

Oùï l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20231221-7_DL20231206-DE
Reçu le 27/12/2023

DECIDE :

1. **D'approuver** le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L 332-13-1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles en 2024 ;
2. **D'autoriser** Madame le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés, leur expérience et leur profil ;
3. **De prévoir** les crédits nécessaires pour l'exercice 2024 ;
4. **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

A circular blue stamp is partially visible behind the signature of Sylvie Lopez.

Le secrétaire de séance,
Edmond ROUTABOUL

A circular blue stamp is partially visible behind the signature of Edmond Routaboul.

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :